



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Colombie

Question écrite n° 96374

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la disparition en Colombie, au mois de décembre 2003, d'un jeune étudiant français, Marc Beltra, dont on est sans nouvelles à ce jour. En conséquence, il lui demande de lui apporter des informations sur l'état actuel de ce dossier et de lui indiquer les mesures entreprises par les autorités françaises en vue de le retrouver.

Texte de la réponse

M. Marc Beltra, binational franco-espagnol âgé de 23 ans, demeurant à Paris, assistant de français depuis septembre 2003 à l'université « Javeriana » de Bogota, se serait rendu par avion-cargo le 27 novembre 2003 à Laetitia, ville située dans l'extrême sud de la Colombie. Selon ses amis colombiens, le retour de notre compatriote à Bogota était prévu pour le 15 décembre 2003. Il devait, par ailleurs, reprendre ses cours d'assistant de français le 26 janvier 2004. Selon sa mère qui aurait eu un contact avec lui fin décembre 2003, notre compatriote poursuivait un périple dans la zone de l'Amazonie colombienne. La police aux frontières brésilienne a indiqué n'avoir aucune trace à cette date de son entrée au Brésil, au poste frontière de Tabatinga, comme cela avait été un moment évoqué. M. Beltra avait été informé par notre ambassade, dès son arrivée à Bogota en septembre 2003, de l'utilité de consulter notre ambassade avant tout déplacement dans le pays. Dès que notre Ambassade a eu connaissance de la disparition inquiétante de notre compatriote, le 29 décembre 2003, elle a aussitôt alerté les services colombiens compétents, afin que des recherches soient engagées dans la région de Laetitia et de l'extrême sud de la Colombie. Un détachement des forces spéciales de la police colombienne, accompagné de l'officier de police de notre ambassade à Bogota et d'un officier de police espagnol (M. Beltra est franco-espagnol) s'est rendu du 16 au 19 février 2004 dans la zone concernée (Amazonie colombienne) pour tenter de refaire l'itinéraire de notre compatriote. Cette mission n'a pas permis d'apporter des éléments nouveaux sur la disparition de M. Beltra. Les autorités de police brésiiliennes et péruviennes ont été également saisies fin février 2004 par nos ambassades à Brasilia et à Lima pour relancer les recherches dans les zones frontalières concernées. Ces investigations n'ont apporté aucun indice sur le sort de M. Beltra. Les proches de Marc Beltra ayant porté plainte auprès du tribunal de grande instance de Paris, un juge a été chargé en avril 2004 de cette affaire et a transmis aux autorités judiciaires colombiennes une commission rogatoire internationale (CRI). Dans ce cadre, deux enquêteurs de la brigade criminelle de Paris se sont déplacés en Colombie, du 27 novembre au 8 décembre 2004, pour tenter de faire la lumière sur les circonstances de la disparition de Marc Beltra. Une nouvelle commission rogatoire internationale délivrée par le juge français a été remise aux autorités colombiennes le 6 octobre 2005. A ce stade, l'enquête qui se poursuit n'a pas permis de recueillir d'élément nouveau ni de cerner les causes de cette disparition, accidentelle ou criminelle. Le ministre des affaires étrangères est en outre intervenu personnellement auprès de son homologue brésilien, afin que les autorités compétentes du Brésil, qui ont également été saisies d'une commission rogatoire internationale, poursuivent cette enquête. Lors de son déplacement à Bogota, le 26 janvier 2006, le ministre des affaires étrangères a invité l'oncle de notre compatriote disparu à l'accompagner en Colombie. Le ministre l'a assuré de l'entière mobilisation de notre ambassade et des services du ministère sur cette affaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96374

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5751

Réponse publiée le : 1er août 2006, page 8002